

INTERPELLATION

Version développée

Eclairage public nocturne : peut-on y voir un peu plus clair ?

Merci Monsieur le président, Monsieur le maire,
Madame et Messieurs les membres du Conseil communal
Chères et chers collègues,

Mieux vaut allumer la lumière avec parcimonie plutôt que de l'éteindre de façon dangereuse!
Voici le message que je souhaiterais développer ce soir à travers mon interpellation.

A l'heure où la perspective de coupures d'électricité se fait de plus en plus menaçante dans un contexte géopolitique tendu, l'extinction réfléchie de l'éclairage public, car c'est de cela dont il s'agit, est une réponse pleine de bon sens destinée à prévenir le risque de pénurie de courant.

Il faut que les choses soient claires d'emblée : ma démarche à travers cette interpellation ne remet pas en question le principe d'extinction de l'éclairage public. Surtout pas ! Ce texte concerne son application dans le terrain. Bref, sa mise en œuvre doit de mon point de vue être revue et corrigée et des ajustements doivent être opérés, pour le bien de toutes et tous.

Il est intéressant de constater que d'autres collectivités publiques s'intéressent au travail mené par la commune de Val Terbi en termes d'extinction nocturne des feux. S'il est un fait à saluer, c'est bien l'œuvre pionnière menée par notre commune. Une commune qui n'a pas attendu la guerre en Ukraine pour prendre ce dossier à bras le corps. C'est en effet le 20 novembre 2018 déjà, que le Conseil général approuvait une motion de notre ancienne et estimée collègue Dominique Rudolf. Ce texte enjoignait le Conseil communal de mettre en place l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. Cette démarche avait

comme but, entre autres, le repos des habitants, la protection des espèces animales nocturnes et, surtout, l'économie d'énergie.

A ce stade, et depuis le 1^{er} février dernier, les villages de Corban, Montsevelier et Vermes sont équipés de lampadaires LED programmables à intensité variable et dotés de détecteurs de présence. Le système retenu permet de régler l'intensité de l'éclairage en fonction des heures de plus ou moins grande fréquentation.

Ce qu'il faut retenir c'est que du dimanche soir au vendredi matin, c'est « extinction totale des feux » entre 23h et 5h. On le sait, des nuances existent, particulièrement en ce qui concerne la route cantonale et les passages pour piétons au niveau desquels un souci légitime de sécurité existe. Le week-end, soit du vendredi soir au dimanche matin, c'est extinction totale de 3h à 6h. Notons que de minuit à 3h, les couche-tard peuvent rentrer en toute sécurité grâce au système astucieux de détection de présence.

Reste les « couche-très-tard ». Ou les « lève-très-tôt ». Pour ces gens-là, tout particulièrement celles et ceux qui prennent les transports publics, autant être muni d'une bonne lampe de poche en cas de déplacement piéton. Vérification faite, quatre relations de bus les jours de semaine, cinq le samedi et deux le dimanche coïncident avec l'extinction totale de l'éclairage public sur le territoire communal. En clair, un jeune qui rentre un samedi avec le dernier Noctambus regagnera ses pénates villageois dans la nuit noire. Sauf s'il crèche aux abords de la route cantonale ou si c'est un soir de pleine lune, sans nuage ! Donc inutile de faire un dessin, déambuler dans le noir après avoir pris un moyen de transport qui dépend des collectivités publiques, c'est vraiment bof-bof. La situation s'avère aussi éminemment compliquée pour les personnes malvoyantes, c'est aussi à signaler.

Comme vous le savez toutes et tous, chères et chers collègues, rien ne vaut le travail de terrain ! Il permet d'apprécier la situation au plus proche de la réalité. Un samedi soir de printemps, au sortir d'une soirée animée, j'ai eu le plaisir de monter dans le dernier Noctambus à Delémont pour rejoindre le Val Terbi. Je me dois à ce titre de rappeler l'existence de ce magnifique outil qui permet, week-end après week-end, de ramener en toute sécurité les jeunes et moins jeunes de soirées « animées » nous évitant de trop nombreux faits divers dramatiques dans les médias le lendemain. Heureux président du Noctambus que je suis, donc, qui a vu l'offre s'étoffer sur la ligne qui concerne notre commune et ce, depuis le début de l'année.

Excusez cet aparté et permettez-moi de poursuivre ce récit. Arrivé sur le coup de 3h45 à Corban, sous une pluie battante, je me suis enfoncé dans la nuit noire pour rejoindre mon domicile avec deux compagnons d'infortune. Je mets au défi quiconque dans ce cénacle de regagner son domicile dans ces conditions, sans émettre le moindre nom d'oiseau à celles et ceux qui ont décidé pareille ineptie, soit nous tous réunis ici. Notre salut est venu non pas de l'éclairage de nos téléphones portables mais des phares d'un véhicule qui nous ont guidés jusqu'à nos domiciles respectifs.

Après discussion avec les occupants du véhicule, il s'est avéré que ceux-ci rentraient d'une soirée à l'autre bout du village et qu'ils s'interdisaient de rentrer à pied, je cite « pour ne pas se casser la gueule à cause de la nuit noire », fin de citation. Une rapide « enquête » menée au lendemain de cette soirée animée a fini de me convaincre que tout ça devenait un peu compliqué et qu'il était grand temps d'intervenir, ce qui est à présent chose faite !

A la lumière de ce qui précède, si vous me passez l'expression, et au risque de me répéter, vous aurez toutes et tous compris que la présente intervention ne remet évidemment nullement en question la nécessité d'une extinction des feux, notamment à des fins d'économie d'énergie. Toutefois, il convient de mon point de vue de procéder à quelques ajustements ce d'autant plus que tout est techniquement possible sans s'éloigner de l'intention de base et cela à des coûts très bas, renseignement pris auprès du fournisseur. Il en va de notre responsabilité d'élus de trouver un compromis « bien suisse », dans l'intérêt et pour la sécurité de toutes et tous.

Au vu de ce qui précède, je prie le Conseil communal de nous renseigner sur les éléments suivants :

- 1) Le Conseil communal est-il conscient qu'une extinction totale de l'éclairage public, même à des heures très tardives, peut poser des problèmes de sécurité aux piétons, en particulier l'hiver ?**
- 2) En tant qu'autorité, le Conseil communal partage-t-il l'avis selon lequel il est de sa responsabilité d'assurer un minimum d'éclairage public aux piétons, cela en tout temps ?**
- 3) Une correction du dispositif actuellement en place est-elle prévue, en particulier durant les plages horaires où fonctionnent les transports publics ? Si non, pourquoi ?**
- 4) L'idée d'actionner le dispositif de détection durant les périodes d'extinction totale, avec juste un éclairage minimum lors du passage de piéton, pourrait-elle convaincre le Conseil communal ?**

Je vous remercie de votre attention.

Corban, le 13 septembre 2022

Patrick Cerf (CoVal)